

## Télétravail : ces services publics qui peinent à donner l'exemple

Le gouvernement a instauré le télétravail comme moyen pour lutter contre l'épidémie. Mais dans certaines administrations, la mise en place est plus que laborieuse. Petit tour d'horizon de quelques collectivités où ça coince.

L'exception doit être la règle. Les annonces gouvernementales concernant les mesures à mettre en place pour endiguer l'épidémie de Covid-19 sont claires dans au moins un domaine : le télétravail. Ainsi, tous les postes qui peuvent être télétravaillés doivent l'être, a annoncé fin octobre le Premier ministre. Une règle qui s'applique bien évidemment aux services publics, qui seraient les mieux placés pour montrer l'exemple. Mais la pratique est plus complexe que la théorie. *Marsactu s'est penché sur l'application du télétravail dans certaines administrations locales, où permettre à ceux qui le peuvent de travailler depuis chez eux semble laborieux. Préfecture des Bouches-du-Rhône, mairie de Marseille ou encore d'Aix-en-Provence, autant d'institutions locales qui peinent à mettre en place le télétravail.*

*"C'est la panique à bord, les décisions prises par le ministère ne sont, à ce jour, pas applicables localement", rend compte Stéphane Jacomino, syndicaliste Force Ouvrière à la préfecture. Il pointe un problème de taille : "Une rupture de stock d'appareils informatiques." Difficile de travailler à domicile sans le matériel nécessaire, une évidence que la préfecture ne semble pas avoir anticipée. Questionnée sur ce point, elle reconnaît le souci à demi-mots. "La disponibilité du matériel permettant de télétravailler est un enjeu, répond le service communication. D'autant plus que le déploiement des solutions de télétravail doit s'effectuer en tenant compte des impératifs de sécurité informatique, pour éviter tout risque de piratage." Le principe d'une généralisation était pourtant déjà posé par une circulaire ministérielle du 7 octobre, avec à l'époque "deux à trois jours par semaine" visés.*

### "Nous avons du retard"

*Dans une note envoyée aux préfectures régionales, le ministère de l'Intérieur définit précisément les postes permettant le télétravail. Il cite notamment les travailleurs utilisant des "moyens informatiques", des logiciels précis, qui "dans le respect de l'ensemble des procédures de protection des données exigées, eut égard au caractère confidentiel des données et applications qu'ils exploitent", peuvent télétravailler. Mais, à la préfecture des Bouches-du-Rhône, l'ensemble de ces derniers est loin d'être à la maison. "Nous avons énormément de retard par rapport aux volontés du ministère de l'Intérieur", poursuit le syndicaliste qui a le sentiment d'être "la dernière administration à déployer le télétravail". Si la préfecture estime quant à elle que ses "services ont su se mobiliser pour s'adapter et trouver de nouvelles manières de travailler", elle n'a pu apporter de précisions chiffrées à Marsactu, notamment en ce qui concerne le nombre de personnes en télétravail dans l'institution par rapport à celles qui devraient l'être selon le courrier du ministère. Dans un tract, FO dénonce "l'inertie inexpliquée des préfets de région pour mettre en place le télétravail, mesure phare de la lutte contre la pandémie". "Le télétravail serait-il trop novateur pour eux ? Ont-ils si peu confiance en leurs agents ?", questionne encore le communiqué.*

Par Violette Artaud, le 9 Nov 2020



Retrouvez l'article complet sur le lien : <https://marsactu.fr/teletravail-ces-services-publics-qui-peinent-a-donner-l'exemple/>